

HUISSIERS DE JUSTICE

Modernes, depuis l'Antiquité

S'il est un métier très peu populaire, c'est bien celui d'huissier de justice. Une image d'austérité qui a la peau dure à l'instar de leurs sombres costumes trois pièces auxquels ils sont bien souvent associés. Il faut dire que la plupart du temps qu'un citoyen à affaire avec un huissier, c'est plutôt pour de mauvaises nouvelles ou dans le cadre de situations critiques. Officier du ministère public assermenté, l'huissier de justice est pourtant un maillon important dans la chaîne judiciaire et civile.

BIEN PLUS QUE DES SAISIES

Son champ d'activités dépasse par ailleurs largement le simple recouvrement pour lequel il est particulièrement redouté. En sa qualité de garant des droits des justiciables, il joue également un rôle économique et social notamment dans la signification des actes de procédure et dans l'exécution des décisions de justice dont il a le monopole. Il joue également une importante fonction de service dans les cours et tribunaux en garantissant le bon déroulement des procès et la circulation des pièces et autres scellés.

En matière économique, outre le rôle bien connu de recouvrement des créances, l'huissier de justice est habilité à conduire les ventes aux enchères publiques ainsi que les prisées (estimation du prix d'un objet compris dans un inventaire). A ce titre, il doit faire preuve de grandes connaissances patrimoniales et suivre en permanence les différentes tendances des marchés. Et avec l'ouverture des frontières et la mondialisation, la tâche n'en est que plus complexe.

On retrouve aussi l'huissier pour la réalisation de constats divers et variés ainsi que pour la rédaction d'actes sous seing privé. Dans ce secteur d'activité, il est le garant obligé dans la réglementation des concours et tombolas destinés au grand public par exemple.

Il peut en l'occurrence être très utile en matière de conseils juridiques auprès des entreprises ou des particuliers. Une activité qui a tendance à se développer dans une société de plus en plus judiciairisée. C'est d'ailleurs sur champ que la profession communie le plus.

Profession libérale par essence, ses rémunérations sont libres pour les activités concurrentielles alors que les activités pour lesquelles il a le monopole sont soumises à des tarifs fixés par décret.

UN MÉTIER MODERNE

Contrairement aux idées reçues où l'on imagine l'huissier au fond d'un bureau sombre couvert de dossier poussiéreux, c'est une profession qui a toujours su s'adapter à l'évolution des technologies tout en gardant ses fondamentaux et son éthique. C'est ainsi la première profession judiciaire à s'être informatisée dès le début des années 1970. Aujourd'hui, pratiquement tous les offices sont équipés surtout pour l'exécution des tâches répétitives. Rigoureux et toujours exigeants en matière de sécurité dans les transferts de données, les huissiers de justice sont même à la pointe en matière de signature électronique.

Toujours dans l'esprit de modernité et avec la volonté de s'adapter à l'évolution de la société, le métier participe activement à l'ouverture européenne. A ce titre, les huissiers sont dans une démarche de mise en place de véritables coopérations avec les différents systèmes judiciaires des pays européens. Une démarche volontariste qui tend à harmoniser des procédures tout en prenant soin de garder ses spécificités culturelles et historiques.

Ouvert sur la société civile, l'huissier peut aussi intervenir au niveau de la gestion de biens immobiliers ou encore dans les affaires de la famille comme dans le cas de mariages ou de PACS. Dans ces interventions, son constat des biens et du respect du contrat font figure de garanties incontournables et immuables.

Et dans le monde de l'entreprise, il reste un expert juridique autant en matière de prévention que de récupération de créances. Dans la majorité des cas, sa seule intervention permet en effet de résoudre des litiges avant d'en arriver à un règlement judiciaire.

Finalement, c'est un métier bien ancré dans la société française, mais qui pâtit encore d'une image obsolète loin de la réalité de terrain.



MÉTIER

Un peu d'histoire

Le métier d'huissier de justice remonte à l'Antiquité quand les "executores" étaient chargés de récupérer les biens des débiteurs récalcitrants voir même de les conduire en prison.

Au Moyen-Âges avec la multiplication des juridictions, l'huissier (du mot "l'huis" qui signifie la porte) avait d'abord la charge de surveiller les audiences et de faire la police des tribunaux avant de devenir Officier dans les grandes juridictions. Au fil du temps, leurs compétences s'élargirent.

Plus tard, au XIVe il était l'un des symboles de l'autorité Royale.

Au XVIe il était défini comme celui qui devait "faire exploit de justice". Un terme qui a évolué pour devenir les "actes".

Jusqu'au XVIIIe, on dénombrait plusieurs sortes d'huissiers comme les huissiers à pieds pour le centre ville ou les huissiers à cheval pour les faubourgs.

C'est en 1705 qu'un édit va réunir toutes les catégories en une seule. Ce qui leur ouvrit la possibilité d'exercer dans tout le Royaume.

Pendant des siècles, l'huissier a été repérable par des costumes spécifiques ainsi que des accessoires qui affirmaient son autorité.

Devise de Saint Apponien, Patron des huissiers : " Mon dieu, mon dessein est de n'avoir nulle collusion avec la partie adverse de la mienne, je me propose de ne jamais saisir chevaux ou ce qui servirait au gain de la vie des débiteurs ".

La Chambre Nationale des Huissiers de Justice a été créée par une loi de mai 1942. Ses membres étaient nommés par le Garde des Sceaux.

Elle est toujours l'organe représentatif de la profession sans pour autant être un syndicat. La Chambre Nationale est relayée en Région par des Chambres Régionales et des Chambres Départementales.

⇒ L'huissier intervient dans de nombreux secteurs juridiques au-delà du contentieux. Il peut être référant aussi bien dans le dépôt d'un règlement de concours que dans l'état des lieux d'un logement. Son intervention garantit les pièces et constitue des preuves en cas de litiges.

⇒ L'huissier de justice est un Officier public ministériel qui jouit du monopole de certains actes d'applications des décisions rendues par les Tribunaux et les Cours.

Le métier en chiffres

- 2015 études
- 3300 Officiers publics et ministériels dont 750 femmes
- âge moyen de la profession : 47 ans
- 10 000 clerks et employés
- 10 millions d'actes chaque année
- 5 millions de consultations juridiques par an
- 8 milliards d'euros recouverts par an

Formation

L'huissier de justice doit être titulaire d'une maîtrise en droit, accomplir un stage de deux ans dans un Cabinet. A l'issue de ce cursus, le candidat est amené à passer un concours oral et écrit à la Chambre Mère à Paris.

Un employé expérimenté d'un Cabinet peut également se présenter aux épreuves à Paris selon certaines conditions.

Après réussite du concours, l'huissier pourra exercer après avoir acquis ou intégré un Cabinet et avoir prêté serment devant le Tribunal de Grande Instance.

Contacts :

Site Internet de la Chambre Régionale du Languedoc-Roussillon : www.cr.ca-nimes.huissier-justice.fr

La Chambre Départementale des Huissiers de Justice du Gard a son siège à la Maison des Professions Libérales - Allée Norbert Wiener - Parc Georges Besse à Nîmes. Tel : 04 66 04 91 06 - Fax : 04 66 04 91 04

Site Internet : www.huissiers30.com

Des permanences sont assurées dans les différents Palais de Justice du Gard par les huissiers : les premier et troisième vendredis de chaque mois de 10h00 à 12h00 à Nîmes, au Tribunal d'Alès les premier et troisième vendredi de 10h00 à 11h00. Au tribunal d'Instance de Bagnols-sur-Cèze le dernier mardi de chaque mois à la Maison de la Justice et du Droit, 41, rue Marc Saugnier entre 10h00 et 12h00.

Permanence téléphonique : 04 66 76 48 90